

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Tenu en séance X ORDINAIRE  EXTRAORDINAIRE  
Le 24/09/2020 Année scolaire 2020-2021 séance n° 001

**ORDRE DU JOUR**

1. Vérification du quorum et ouverture de séance.
2. Approbation des comptes rendus des réunions du 25/06/2020 et du 30/06/2020.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.
5. Bilan de la rentrée 2020.
6. Présentation du protocole sanitaire.
7. Programme d'activité négocié CIO-EPLE.
8. Autorisation de recrutement.
9. Conventions.
10. DBM.
11. Questions diverses.

Date de la réunion : le 24/09/2020  
Lieu de la réunion : Salle polyvalente du collège Emile Zola  
Date d'envoi des convocations : 14/09/2020

NOMS	SIGNATURE
Président : Franck MARIE	
Secrétaire : Florence CAMARA	

Total de membres du C <sup>eil</sup> d'administration	24
Quorum	13
Membres présent·e·s avec voix délibérative	19
Membres présent·e·s avec voix consultative	0

Invité·e·s en qualité d'expert·e·s	.0
---------------------------------------	----

## 01. Vérification du quorum – Ouverture de la séance

---

A 17 heures 35, le président remercie les administrateurs et constate la présence de 19 membres avec voix délibérative.

Madame Florence Camara accepte de rédiger le compte rendu de la séance.

## 02. Approbation des comptes rendus des réunions de 25/06/2020 et du 30/06/2020

---

Le chef d'établissement soumet à l'approbation du Conseil les comptes rendus des réunions du 25 juin 2020.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

- Le Conseil adopte les comptes rendus des réunions du 25 juin 2020.

Le chef d'établissement soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

- Le Conseil adopte le compte rendu de la réunion du 30 juin 2020.

## 03. Approbation de l'ordre du jour

---

Le chef d'établissement soumet à l'approbation du Conseil l'ordre du jour après y avoir ajouté, en point 7, le programme d'action négocié EPLE-CIO.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

- Le Conseil adopte l'ordre du jour.

## 04. Rapport annuel de fonctionnement pédagogique

---

① Document 01

Le chef d'établissement présente le rapport annuel de fonctionnement pédagogique pour 2019/2020 et demande l'avis du Conseil d'administration.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

- Le Conseil adopte le rapport annuel de fonctionnement pédagogique pour l'année 2019/2020..

👉 ACTE n° 2020-2021 | 001

## 05. Bilan de la rentrée 2020.

---

① Document 02

Le chef d'établissement présente le bilan de la rentrée 2020 au niveau des effectifs.

Le collège ayant été restructuré alors qu'il était en REP, les salles de classes sont dimensionnées pour 25 élèves. Les représentants des professeurs, eu égard aux effectifs de 29 ou 30, sans compter la présence des AESH, s'inquiètent pour la sécurité. Ce souci est partagé par les représentants des parents des élèves. Madame Heuzé précise que la deuxième tranche des travaux au niveau du nouveau lotissement impactera les effectifs de l'établissement.

## 06. Présentation du protocole sanitaire

---

① Document 03

Le chef d'établissement présente le protocole sanitaire arrêté pour le collège Emile Zola, conformément aux directives nationales et académiques, pour la rentrée 2020.

Aujourd'hui, suite à une erreur d'un labo, l'établissement a pu expérimenter grandeur nature les procédures liées à la présence d'un cas positif. Tout s'est bien déroulé. En ce qui concerne le port du masque aux abords du collège, le chef d'établissement va écrire au Maire de Giberville pour lui demander de prendre un arrêté dans ce sens.

#### 07. Programme d'activité négocié EPLE-CIO

① Document 04

Le chef d'établissement présente le programme d'activité négocié EPLE-CIO pour 2020/2021 et demande l'avis du Conseil d'administration.

Madame Boulent souhaiterait que les professeurs principaux du niveau 3<sup>ème</sup> puissent rencontrer Madame David, Psy-EN, en amont des rendez-vous liés à l'orientation des élèves.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

► Le Conseil adopte le programme d'activité négocié EPLE-CIO pour l'année 2020/2021.

👉 ACTE n° 2020-2021 | 002

#### 08. Autorisation de recrutement.

Le chef d'établissement demande au Conseil l'autorisation de recruter des AED dans la limite fixée par les services académiques.

Mme Beaudet s'interroge sur la possibilité d'un recrutement d'un service civique.

M. Marie indique qu'effectivement un poste est à pourvoir et qu'il attend les candidats. Cette personne accompagnerait les élèves pour « les devoirs faits » et sur les actions liées à l'E3D.

Tous les postes d'AESH sont pourvus, soit six personnes et tous les élèves bénéficiant d'une notification MDPH sont accompagnés.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

► Le Conseil autorise le chef d'établissement à recruter des AED dans la limite fixée par les services académiques.

👉 ACTE n° 2019-2020 | 003

#### 09. Conventions

① Documents 05, 06, 07 et 08

Le chef d'établissement présente la convention passée avec le collège Guillaume de Normandie pour les élèves inclus en UPE2A. Le chef d'établissement la soumet à l'approbation du conseil.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

► Le Conseil adopte la convention avec le collège Guillaume de Normandie.

👉 ACTE n° 2020-2021 | 004

Le chef d'établissement présente la convention passée avec l'association « Entreprendre pour apprendre » pour la mini-entreprise. Le chef d'établissement la soumet à l'approbation du conseil.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

► Le Conseil adopte la convention avec l'association « Entreprendre pour apprendre ».

👉 ACTE n° 2020-2021 | 005

Le chef d'établissement présente la convention passée avec la ville de Giberville pour les interventions de Madame Mouchel. Le chef d'établissement la soumet à l'approbation du conseil.



Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

► Le Conseil adopte la convention avec la ville de Giberville.

✚ ACTE n° 2020-2021 | 006

Le chef d'établissement présente la convention pour l'indemnisation du SIVOM par le Conseil Départemental du Calvados pour l'utilisation de la piscine. Le chef d'établissement la soumet à l'approbation du conseil.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

► Le Conseil adopte la convention pour l'indemnisation du SIVOM par le Conseil Départemental du Calvados pour l'utilisation de la piscine.

✚ ACTE n° 2020-2021 | 007

## 10. DBM

① Documents 09, 10 et 11.

Madame l'adjointe gestionnaire présente la DBM n°2 pour information.

Madame l'adjointe gestionnaire présente la DBM n°3 pour vote. Le chef d'établissement la soumet à l'approbation du conseil.

Pour	Contre	Votes blancs	Abstentions
19	00	00	00

► Le Conseil adopte la DBM n°3.

✚ ACTE n° 2020-2021 | 008

## 11. Question diverse

*Question posée par Madame Beaudet, représentante des professeurs.*

Pourriez-vous donner des informations aux parents concernant la faisabilité ou non des voyages et sorties scolaires par rapport au protocole COVID connu à ce jour (voyages à l'étranger, ski, Ludiver, sorties à Bayeux, Caen, cinéma, théâtre, ...) ?

*Réponse :*

Pour le moment, tous les voyages avec nuitées sont annulés. Les autres sorties sont autorisées, sous réserve de l'évolution du protocole sanitaire.

Information de Monsieur Daufresne :

Ados, parents : tous accros aux écrans!

Le 13 octobre 2020 au carrefour culturel 13 rue Pasteur 14730 Giberville.

Soirée débat sur la place des écrans dans la famille. Intervention du Docteur De Fleurian, psychiatre et directeur médical du centre de guidance de Caen. Ouvert à tous, gratuit. Réservation conseillée. Port du masque obligatoire.

## CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, le chef d'établissement remercie les membres du Conseil et lève la séance à 18h55.

Fait à Giberville, le 24/09/2020.

Giberville, le 14 septembre 2020

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil  
d'Administration

**Objet : Réunion du Conseil d'Administration**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de prendre part à la prochaine séance du **Conseil d'administration** qui se tiendra le **24/09/2020 à 17 heures 30**, au collège, en salle polyvalente afin de respecter la distanciation sociale (port du masque obligatoire).

L'ordre du jour est le suivant :

Affaires Pédagogiques :

- Le Principal
- Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.
  - Bilan de la rentrée 2020.

Affaires générales :

- Téléphone
- Présentation du protocole sanitaire.
- 02 31 72 63 90

Affaires Financières :

- Télécopie
- Autorisation de recrutement.
  - Conventions.
  - DBM.
- 02 31 72 62 60

Courrier électronique.  
Ce.0141964J@ac-caen.fr

Questions diverses.

**26, rue André Gide  
14730 GIBERVILLE**

Pour pouvoir être instruites et portées à l'ordre du jour, les questions diverses éventuelles doivent me parvenir au plus tard le 20/09/2020 à 17 heures 30 (sur ma boîte mail et en copie sur ce.0141964j@ac-caen.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Visitez notre site Internet



<http://www.emile-zola-giberville.fr>

Le Principal :  
Franck MARIE



**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2020 – LISTE D'ÉMARGEMENT**

**1°) Membres de droit**

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
MARIE F.	Principal	X		
ROUSSEAU A.	Principale Adjointe	X		
GOURGEAU M-N.	C.P.E	X		
VILLEROY F.	Adjointe Gestionnaire	X		

Émargement

**2°) Représentants des collectivités territoriales**

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Émargement
GUILLAUME B.	Conseillère départementale	X				X	
HEUZÉ E.	Conseillère départementale	X					
HAVARD B.	Conseiller départemental		X				
BERNET E.	Conseiller départemental		X				
AUBERT N.	Représentante du regroupement de communes	Voix consultative					
ROUZIERE S.	Représentante de la commune	X				X	
BOISSEE J-L.	Représentant de la commune		X				

**3°) Personnalités qualifiées**

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
DAUFRESNE C	Personnalité nommée par le DASEN	X		

Émargement

**4°) Représentants des personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation**

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Émargement
Liste des non syndiqué-e-s							
BEAUDET Viviane		X		X			
VAULEGEARD Yohanne		X		X			
LE BRETON Jean-Yves		X					
COCAIN Yohan		X		X			
BOULENT Véronique		X		X			
PERIER Christel		X		X			
HAREL Isabelle			X				
MAISON Laure			X				
BOURDEL Estelle			X				
CAHOUR Christophe			X				

MORTAGNE Méline			X				
BELLOC Florence			X				

**5°) Représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de sociaux et santé**

LE BOUCHER Ludovic		X					
MONTMORENCY Jean		X					

**6°) Représentants des élèves**

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Émargement
PENFRAT HUVE Soazic	Elève	X					
GUILLEMET Jolann	Elève	X					
YETER Bayram	Elève		X				
LEMASSON Léo	Elève		X				

**7°) Représentants des parents d'élèves**

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Émargement
YGOUF Ludovic	Elu	X					
PENFRAT Suliane	Elue	X		X			
AUBRON Nelly	Elue	X				X	
LOUISET Pierre	Elu	X					
BOUVIER Muriel	Elue	X				X	
JAMES Ludovic	Elu	X					
QUADOUT Sophie	Elue		X				
HENRY Isabelle	Elue		X				
CAMARA Florence	Elue		X				
MONTERISI Anne	Elue		X	X			
LEFLEMME Emmanuelle	Elue		X				
BAILHACHE Anne	Elue		X				

**COLLEGE EMILE ZOLA – GIBERVILLE**

**BILAN DE LA RENTREE 2020**

6<sup>ème</sup> : 110 élèves pour 4 divisions (prévision : 103).

5<sup>ème</sup> : 105 élèves pour 4 divisions (prévision : 103).

4<sup>ème</sup> : 121 élèves pour 5 divisions (prévision : 116).

3<sup>ème</sup> : 112 élèves pour 4 divisions (prévision : 106).

Soit 448 élèves pour 17 divisions (prévision 428).



## Protocole d'accueil des élèves au collège Emile ZOLA – GIBERVILLE-

### A compter de la rentrée scolaire 2020-2021

*Document de référence : Protocole Sanitaire édité par le Ministère de l'Education Nationale en date du 9 juillet 2020 (mise à jour 26 août 2020).*

#### • **Cadre général**

- Tous les élèves sont accueillis sur l'ensemble du temps scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 de façon obligatoire.
- Les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage sont assouplies.
- Le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré :
  - ✓ Respect des gestes barrières
  - ✓ Hygiène des mains
  - ✓ Port du masque obligatoire pour les adultes et les collégiens
  - ✓ Nettoyage et aération des locaux.
- Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus, un plan de continuité pédagogique sera mis en œuvre et communiqué aux familles.
- **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

#### • **Cadre de fonctionnement pédagogique et sanitaire au collège**

##### **Emploi du temps**

L'élève suit l'emploi du temps de sa classe établi pour l'année scolaire 2020/2021. Celui-ci est visible sur Pronote.

##### **Hygiène et lavage des mains**

Chaque élève et personnels arrivent au collège munis d'un masque. Son port est obligatoire.

Pour les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs du gel hydro-alcoolique est mis à disposition dans le hall d'accueil de l'établissement.

Plusieurs affiches rappelant l'obligation du port du masque dans l'établissement sont apposées dans les zones d'accueil et de circulation.

Au cours de la journée, les élèves se lavent les mains à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement.
- Avant chaque repas. Le lavage des mains s'effectuera directement au réfectoire de façon systématique.
- Avant et après être allé aux toilettes.
- Le soir avant de rentrer chez eux ou dès l'arrivée à la maison.

Les sanitaires disponibles pour ces lavages sont : les toilettes du bâtiment 1 et du bâtiment 2 (ceux du bâtiment 2 seront fermés sur le temps de la pause méridienne pour des raisons de sécurité).

### **Le fonctionnement de la restauration scolaire**

Le service de restauration fonctionnera lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 dans le respect du protocole en vigueur.

Les élèves terminant leurs cours à 11h30 auront la possibilité de venir déjeuner à la restauration scolaire dès la fin des cours. Ainsi, plusieurs services seront organisés afin de fluidifier le passage des différents groupes classe.

La salle de restauration scolaire sera organisée en « groupes de tables » de façon à regrouper ensemble les élèves d'un même groupe classe.

L'appel sera effectué par la vie scolaire. Il est nécessaire que chaque classe veille scrupuleusement à l'ordre de passage donné.

Après avoir lavé leurs mains, les élèves gardent leur masque jusqu'à leur place assise dans le réfectoire.

Aucun déplacement ne sera autorisé durant le repas. L'accès au micro-onde est interdit sauf situation médicale particulière.

Les pichets d'eau seront mis à disposition des élèves directement sur les tables. Les assistants d'éducation se chargeront de les remplir sur demande des élèves (ils lèvent la main).

### **Les dispositifs d'accompagnement : « devoirs faits »**

Le dispositif « devoirs faits » sera remis en place au cours du mois de septembre selon les modalités de fonctionnement habituelles.

### **L'enseignement de l'EPS**

Les cours d'éducation physique et sportive prévus à l'emploi du temps des élèves sont maintenus. Les élèves sont invités à venir en tenue de sport au collège.

### **Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels**

Les salles sont aérées à la récréation et pendant la pause méridienne. Chaque professeur se chargera d'aérer sa salle de classe.

Un nettoyage quotidien des locaux est effectué par le personnel du collège.

### **Formation / Information / Prévention**

Mme Lethuillier, infirmière scolaire au collège, reste pleinement mobilisée à l'appui de cette politique sanitaire.

Si un cas de COVID-19 devait se déclarer au collège, un protocole a été arrêté avec Mme Lethuillier. Les parents des élèves ayant été en contact avec la personne infectée sont aussitôt alertés.

Si un cas de COVID-19 se déclarait dans votre entourage, merci de prévenir Mme Lethuillier.

*Ces mesures peuvent être adaptées par les autorités sanitaires dans les territoires où la circulation du virus augmente. Les familles seront accompagnées selon leurs besoins.*